



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE

Communes de PUILBOREAU et de LAGORD

À la demande de RTE Réseau de Transport d'Electricité, il sera procédé sur le territoire des communes de Puilboreau et de Lagord, à une enquête, qui se déroulera du lundi 20 septembre 2021 au lundi 27 septembre 2021 inclus soit pour une durée de 8 jours, en vue de l'établissement des servitudes légales prévues par l'article L323-4 du code de l'énergie, pour l'implantation sur le territoire des communes de Puilboreau et de Lagord de la ligne souterraine à 90 000 volts de raccordement du futur poste électrique de Saint-Xandre au poste de Beaulieu.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société RTE Réseau de Transport d'Electricité Centre de Développement Ingénierie de Nantes – Zone d'Activités de Gesvrine, 6 rue Kepler – BP4105 – 44 240 LA CHAPELLE SUR ERDRE – 02 40 67 31 57 – laurent.haye@rte-france.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Monsieur Patrice DIETRICH est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête restera déposé pendant la durée de l'enquête dans les mairies de Puilboreau et de Lagord, pour être mis à la disposition des personnes qui voudront en prendre connaissance, pendant les heures d'ouverture des bureaux soit :

à la mairie de Lagord (service urbanisme) le lundi de 13h30 à 17h00, le mardi de 13h30 à 18h00 (sur rendez-vous), le mercredi de 8h30 à 11h45, le jeudi 13h30 à 17h00 (sur rendez-vous) ;
à la mairie de Puilboreau du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairies de Puilboreau et de Lagord dans les conditions suivantes:

-- PUILBOREAU le mardi 21 septembre 2021 de 15h00 à 17h00,

- LAGORD le lundi 27 septembre 2021 de 15h00 à 17h00.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Le registre destiné à recevoir les observations du public sera ouvert par les maires de Puilboreau et de Lagord afin que les intéressés puissent consigner leurs observations. Celles-ci pourront également être adressées par écrit dans les mairies de Puilboreau et de Lagord à l'attention du commissaire enquêteur. Les maires de Puilboreau et de Lagord les joindront au registre d'enquête publique.

Les observations du public pourront également être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr.

Dans un délai de trois jours, le commissaire enquêteur donnera son avis motivé et dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toute personne qu'il jugera susceptible de l'éclairer. Il établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.